

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 21/08/2026

Envoyé en préfecture le 08/09/2026

Reçu en préfecture le 08/09/2026

Publié le 11/09/2026

ID : 027-212702542-20260828-D2026_41-DE

Conseil municipal du	28 août 2026	Délibération N°	2026-41	1/2
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

OBJET : devis installation sirène extérieure à l'école

Tableau des présences

Conseillers	Présents	Absents	Représentés par
Raphaël NORBLIN	X		
Jacky CAPEL	X		
Lise GOUJON	X		
Jean-Nicolas MASSON		X	Lise GOUJON
Patricia BRAY	X		
Marie-Christine CARAYRE	X		
Isabelle JOSSERAND	X		
Luc LOUVET	X		
Mathieu MARÇAL	X		
Amandine HAMEAU	X		
Arthur BENARD	X		
Alain MIMEAU	X		
Laurence HUZE	X		
Stéphane LABATUT		X	
Éric FREMAUX		X	Luc LOUVET

Membres en exercice 15 Présents 12 Votants 14

Secrétaire de séance : Mathieu MARÇAL

Le Conseil municipal,

Considérant la nécessité de renforcer la sécurité des élèves et du personnel de l'école notamment par la mise en place d'un dispositif d'alerte adapté ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'installation d'une sirène extérieure permettant de diffuser une alerte sonore en cas de nécessité ;

Considérant que Monsieur Luc Louvet, conseiller municipal délégué, en charge de ce dossier, a présenté au conseil municipal quatre devis ;

Considérant que l'offre présentée par la société Audit-Tec a été retenue pour la mise en place de cette solution au montant HT de 1 482 € soit 1 778.40 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE

Article 1 : De retenir l'offre de la société **Audit-Tec**, pour un montant de **1 482 € HT** soit **1 778.40 € TTC**.

Commune de FONTAINE SOUS JOUY

Délibération du Conseil Municipal

Conseil convoqué le 21/08/2026

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le 11/09/2026
ID : 027-212702542-20260828-D2026_41-DE

Conseil municipal du	28 août 2026	Délibération N°	2026-41	2/2
----------------------	--------------	-----------------	---------	-----

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter **toutes les subventions, aides et participations financières susceptibles d'être accordées** pour cette opération auprès de l'État, de la Préfecture, de la Région, du Département, de l'intercommunalité, ainsi que de tout autre organisme ou partenaire public susceptible de contribuer au financement du projet.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondants, à signer les conventions, actes et documents nécessaires et, plus généralement, à effectuer toutes les démarches utiles à l'obtention de ces financements.

Article 5 : Le plan de financement définitif de l'opération sera arrêté en fonction des aides effectivement accordées. La commune prendra à sa charge le solde restant à financer.

Article 6 : Les crédits nécessaires à cette opération seront inscrits au budget communal.

Article 7 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré en séance, les mêmes jours, mois et an que dessus.
Le registre dûment signé, Pour extrait conforme
Le maire, Monsieur Raphaël NORBLIN

